

Jean-Charles Luperto perquisitionné par la justice

Jean-Charles Luperto est inquiété par la justice pour, selon nos informations, des faits de mœurs. Des perquisitions l'ont ciblé hier.

● **Cédric FLAMENT** et
Samuel HUSQUIN

C'est un séisme. Jean-Charles Luperto (PS), président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, député wallon et bourgmestre de Sambreville, a été hier la cible de perquisitions menées simultanément à son domicile de Moignelée (Sambreville) et dans ses bureaux parlementaires. En eux-mêmes, ces devoirs d'enquête indiquent à l'évidence qu'une instruction judiciaire est ouverte à son encontre.

À Spy, au printemps dernier

Pour quels faits ? Le procureur du Roi Vincent Macq ne devait s'exprimer devant la presse qu'hier en fin de soirée. Mais d'après nos informations, les faits reprochés à l'homme ne sont pas liés à ses activités politiques. Il s'agirait (le conditionnel est d'usage) de faits d'exhibitionnisme dont Jean-Charles Luperto se serait rendu coupable dans les toilettes de l'aire autoroutière de Spy (à quelques kilomètres de son domicile), au printemps

Perquisitionné, mais toujours présumé innocent. Mais avec quelles conséquences politiques ?

dernier. Il aurait été vu à plusieurs reprises par des clients, dont des mineurs d'âge. Les témoins auraient relaté les faits au personnel de la station-service, qui aurait prévenu les autorités judiciaires.

Des pièces en possession de la justice prouveraient ces témoignages, et le fait que Monsieur Luperto était bien présent aux moments dits sur les lieux.

Toujours d'après nos informations, Jean-Charles Luperto aurait fait dans le passé l'objet de plaintes pour des faits similaires, qui auraient déjà attiré l'attention de la justice, mais sans suite.

A l'heure de boucler notre édition, ces informations n'avaient pas été confirmées par le procureur Vincent

Macq, qui indiquait au passage qu'il ouvrait un dossier pour violation du secret professionnel.

Luperto était dans l'avion

Hier, la justice a donc décidé de passer à la vitesse supérieure. A 16h56, plusieurs membres de la Police Judiciaire Fédérale (PJF) de Namur pénétraient dans l'habitation de Moignelée. Sur place intervenaient des experts de la Computer Crime Unit, (CCU), dont le travail est de fouiller les PCs pour en vérifier les contenus, mais aussi de scanner les sites internet consultés par l'intéressé.

Le Procureur du Roi de Namur était présent, ainsi que le juge d'instruction Philippe Olivier, et le président du Parlement Wallon André Antoine (lire ci-dessous).

Précisons qu'à ce stade, la présomption d'innocence est toujours d'usage.

Jean-Charles Luperto n'était pas présent au moment du déclenchement de l'opération : le parlementaire était de retour de mission en Espagne. Son avion ne devait se poser que vers 20h sur le sol belge. C'est un membre de sa famille qui a eu la pénible mission d'ouvrir les portes aux enquêteurs, qui l'ont attendu jusqu'à son retour. ■

Une perquisition pas comme les autres

Devant la justice, un parlementaire n'est pas un citoyen tout à fait comme un autre. C'est comme ça que les actes d'instruction doivent être accomplis avec certaines garanties spéciales. C'est coulé dans la Constitution.

Par exemple, les mesures contraignantes, comme une perquisition ne peuvent être ordonnées que par le premier président de la cour d'appel et ce, sur base d'une demande

du juge d'instruction, en charge du dossier.

Le président est requis

Il est aussi écrit « La présence du président de l'assemblée ou de son délégué est requise en cas de perquisi-

tion ou de saisie. » Et quand ça se passe chez le président de l'assemblée ? Et bien c'est un autre président qui vient. C'est ce qui explique que le président du parlement wallon, André Antoine est descendu au domi-

cile de Jean-Charles Luperto avec le procureur du Roi, Vincent Macq et les enquêteurs.

Depuis 1997, toute l'instruction échappe donc à l'autorisation préalable de l'assemblée des élus.

« Il peut être procédé à des interrogatoires, des confrontations avec des témoins, des écoutes téléphoniques, des visites domiciliaires, des perquisitions, des saisies ou des fouilles corporelles, sans devoir requérir la levée de l'immunité parle-

mentaire. » C'est bien ce qui se passe ici. On est toujours dans la phase d'instruction.

« Cependant, pour protéger le parlementaire contre des poursuites engagées à la légère ou d'inspiration politique, il lui est possible de demander à l'assemblée dont il fait partie de suspendre les poursuites. La décision se prendra à la majorité des deux tiers. »

Là, où intervient l'assemblée, c'est lorsque le procureur général demande la le-

vée de l'immunité. Là, les élus doivent donner leur feu vert pour l'arrestation du parlementaire ou pour son renvoi devant une juridiction.

Si demande il y a, elle ne passe pas directement au vote de l'assemblée pour autant.

Le dossier fait d'abord une halte par la commission des poursuites du parlement qui

vérifie s'il est opportun de lever l'immunité. Après, c'est au parlement de se prononcer.

Mais, répétons-le, on n'en est pas là. ■ **A.J.**

VITE DIT

Élégant et policé (toujours « tiré à quatre épingles », avait écrit un confrère), Jean-Charles Luperto, 40 ans, incarne un socialisme à la fois intellectuel - il est licencié en journalisme et criminologie - et proche des milieux populaires, dans une commune de Sambreville où le PS dispose depuis toujours d'une confortable majorité absolue.

Sa carrière politique fut rapide conseiller communal en 1994, 1^{er} échevin en 2000, député wallon en 2004, bourgmestre en 2006, président du parlement de la Communauté française en 2009.

Sambreville connaît une situation économique et sociale difficile. Jean-Charles Luperto s'y est depuis dix ans

montré un leader entreprenant, peu contesté. Sur le terrain provincial, il est le porte-étendard de la Basse-Sambre, quand des conflits d'intérêt peuvent l'opposer à

Namur-ville.

Une première tuile lui est tombée sur le dos en 2007, sous la forme d'un mauvais canular téléphonique. Voulant faire une blague à son bourgmestre voisin, le

Jemeppois Joseph Daussoigne, il lui avait lancé un appel anonyme, où il était question de mettre le feu à sa ferme. Mais il fut identifié et si, judiciairement, cette idiotie se termina par un non-lieu, Luperto fut mis au placard : la place de ministre qu'il aurait alors pu espérer lui échappa.

Aux dernières élections régionales, un match interne au PS de l'arrondissement de Namur l'opposait à Éliane Tillieux. Match qu'il perdit : malgré sa première place sur la liste, il fit 240 voix de moins que sa colistière (15996 au lieu de 16236), ce qui entraîna un statu quo dans la répartition de leurs mandats : la place de ministre pour Tillieux, celle de président d'assemblée pour Luperto. **J.-F.P.**